

Les subsides

Certes, le Régime de pension du Canada, la Sécurité de la vieillesse, le SRG et le Régime d'assistance publique du Canada sont tous des programmes valables, mais nous devons procéder à une réforme globale des pensions. Si nous ne le faisons pas, je sais, quand je considère le vieillissement de la population, quand je vois mes collègues de la Chambre qui vieillissent et quand je pense à la société dans son ensemble, qu'on ne saurait leurrer la société en lui faisant croire que l'État va assurer aux personnes âgées des revenus adéquats. On ne saurait atteindre cet objectif sans demander aux citoyens de prendre maintenant des dispositions pour leur avenir. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas toujours certaines catégories de personnes qui auront besoin de l'aide de l'État. Ce n'est pas du tout mon propos, et on aurait tort de me prêter de viles intentions dans ce domaine. Je dis simplement qu'il nous faut régler cette question pour assurer la survie du régime de pension, et c'est ainsi que nous devons le faire.

D'un point de vue actuariel, il a été dit que le RPC est dans une situation saine et ne manque pas d'argent. Cela dépend dans quelle perspective on se place. On peut se demander quelles seraient les obligations à remplir dans le cadre du RPC si ces obligations devaient être assumées maintenant, ou voir à combien s'élèvent les versements effectués à l'heure actuelle. Quand on considère ces derniers, on peut penser que le régime est dans une situation saine, bien que j'aie entendu dire que ce sera le cas seulement jusque vers l'an 2000.

Nous avons tous entendu des citoyens nous dire qu'ils espéraient que le régime de pension existerait encore au moment de leur retraite. Je crois donc fermement que nous devons prendre l'initiative immédiatement, parce que la majorité des citoyens sont favorables à une réforme des pensions s'appuyant sur les principes que j'ai énoncés. Je dis au gouvernement libéral, ou au gouvernement conservateur si nous sommes appelés à assumer les responsabilités du pouvoir après les prochaines élections, que cet objectif est important pour tous les Canadiens, quelles que soient nos divergences de vues par ailleurs.

● (1650)

Le président suppléant (M. Guilbault): Une période de dix minutes est prévue pour les questions et réponses. Y a-t-il des questions?

M. Frith: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Provencher (M. Epp). Je n'ai pas très bien compris une chose ce matin, lorsque l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a fait son discours. Elle a parlé de la partie de notre rapport où nous recommandions de passer du régime des déductions d'impôt, en ce qui concerne le traitement fiscal des fonds de pension, à un système de crédits d'impôt, en vue d'inciter un plus grand nombre de Canadiens à revenu faible et moyen à cotiser à un régime de pension de leur propre gré. Dois-je comprendre, d'après les remarques de la représentante de Kingston et les Îles, que le parti conservateur a pour politique dans ce domaine de recommander le régime des crédits d'impôt à la place des déductions fiscales? Puis-je avoir quelques explications?

M. Epp: Monsieur le Président, c'est une bonne question. J'ai toujours eu un penchant, personnellement, pour les crédits d'impôt. Si l'on considère les comptes enregistrés de pension, on s'aperçoit qu'ils donnent de meilleurs résultats grâce à ce système. Le groupe de travail a également recommandé, par

exemple, de ne pas utiliser les fonds d'un régime enregistré de pension à d'autres fins que la pension proprement dite. Lorsqu'on considère les REER, les comptes enregistrés de pension et les crédits d'impôt, on s'aperçoit qu'ils faut combiner ces trois facteurs.

Ce que je me demande, et il conviendrait d'en discuter, c'est si la limite de 40 p. 100 visant le crédit d'impôt recommandée par le groupe de travail, même si elle atteint l'objectif visé, à savoir le groupe des personnes à faible revenu, ne va pas exclure—et c'est l'une des critiques à l'égard du rapport du groupe de travail—les classes dirigeantes ou ceux qui ont un revenu élevé? Quel intérêt y a-t-il à agir ainsi? Même si cette réponse n'est pas complète, voilà le genre de question dont nous devons débattre afin de nous mettre d'accord sur le système des crédits d'impôt.

Le président suppléant (M. Guilbault): Y a-t-il d'autres questions? Passons au débat.

M. Doug Frith (Sudbury): Monsieur le Président, avant de commencer mon exposé, je voudrais remercier le député de Provencher (M. Epp), qui semble avoir bien compris les problèmes en cause, bien que n'ayant pas fait partie du groupe de travail tripartite. Il a, à mon avis, beaucoup apporté à notre débat de cet après-midi.

Je voudrais également remercier mes collègues des deux côtés de la Chambre d'avoir collaboré à la rédaction du rapport sur la réforme des pensions. Cette façon de procéder s'est révélée des plus enrichissantes et la plupart d'entre nous admettent, je pense, après avoir vu nos recommandations mises en vigueur aussi rapidement dans les documents budgétaires, que nous avons tout lieu d'être fiers de nos efforts en 1983.

Je dirai d'abord que je suis tout à fait d'accord avec le député de Provencher lorsqu'il déclare qu'il est impératif que nous, Canadiens, apprenions à la génération qui fait partie de la population active d'aujourd'hui à mettre de l'argent de côté en vue de sa retraite. Il importe que nous communiquions ce message avec insistance, quelle que soit notre affiliation politique. Il nous faudra apprendre à épargner.

Trois choses très importantes découlent des recommandations du groupe de travail. D'abord et avant tout, nous croyons très fermement que le trépied qui a été développé jusqu'à maintenant pour la prestation des revenus de retraite que nous tenons tous pour acquis est valable; il repose sur la nécessité pour l'individu d'épargner un peu d'argent de son côté, d'avoir accès à un régime privé de retraite et de pouvoir en outre compter sur le régime public de pension. Autrement dit, nous étions très conscients lorsque nous avons formulé nos recommandations qu'il ne fallait pas détruire ce trépied qui a toujours relativement bien servi les Canadiens à la retraite. En conséquence, nous n'avons pas recommandé d'élargir de façon importante le Régime de pensions du Canada.

Beaucoup de groupes, surtout des syndicats et des groupes féministes, ont comparu devant notre comité pour demander que soit doublé le Régime de pensions du Canada. Si nous avons rejeté cette possibilité, c'est surtout parce que nous étions fort préoccupés du fardeau financier que cela représenterait pour les générations futures. Je crois que très peu de Canadiens se rendent compte que l'actuel Régime de pensions du Canada leur coûte maintenant 3.6 p. 100 de leur revenu. Il